

**Arrêté de réouverture progressive des
campus**

Décision n° 24-RIS-164

LA PRESIDENTE

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.712-2 et R.712-1 ;

Vu la délibération n° 21-CA-27 du conseil d'administration portant élection de Catherine RIS à la présidence de l'Université de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la décision n°24-RIS-161 relative à la fermeture des campus de l'Université de la Nouvelle-Calédonie ;

Considérant que l'évolution de la situation sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie suite à la crise ayant débuté en mai 2024 permet la réouverture progressive du campus dans les conditions prévues par le présent arrêté.

DECIDE

Article premier : A compter du mercredi 19 juin 2024, les campus de l'Université de la Nouvelle-Calédonie son réouverts à ses personnels.

A compter du 24 juin 2024, les bibliothèques universitaires sont réouvertes aux personnels et aux usagers de l'université.

A compter du 1^{er} juillet 2024, les campus de l'Université de la Nouvelle-Calédonie sont réouverts aux usagers dans le cadre de la reprise des cours en présentiel ainsi qu'aux autres publics.

Article 2 : L'accès aux campus des personnes visées à l'article 1 est limité jusqu'à nouvel ordre à une plage horaire quotidienne fixée de 7h30 à 17h.

Tout accès aux locaux de l'université et à l'enceinte de l'université en dehors de ces horaires est interdit à tout étudiant, personnel et tout autre public à l'exclusion de ceux dûment autorisés par la présidente, la directrice générale des services de l'UNC ou leurs représentants d'une part, ainsi que des étudiants, missionnaires et autres personnels bénéficiant d'un logement concédé dans l'enceinte du campus ou au sein des résidences universitaires MDE du campus de Nouville d'autre part.

Article 3 : La directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté. Il est transmis au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour contrôle de légalité et affiché sur le site internet de l'université.

Nouméa, le 18 juin 2024
Catherine RIS

